

Commune de **Dison**

Wallonie

Réf. 2020/55

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est Mme Sabine GERARDY demeurant à 4821 Andrimont, chemin du Coreux 9.

Le terrain concerné est situé à 4821 Andrimont, chemin du Coreux n°9 et cadastré division 2 section B n°166 S.

Le projet consiste en la régularisation d'un conteneur à remise et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation (pose d'un bardage en bois sur l'ensemble des façades du conteneur, implantation dans la zone de recul et à l'avant de la parcelle, toiture végétalisée et hauteur d'acrotère supérieure à la hauteur sous corniche autorisée).

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/07/2020 au 31/08/2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be